



# SANTÉ



## Ce que le volontaire peut faire

Dans le domaine de la santé, le volontaire peut notamment avoir :

→ **Un rôle d'accompagnateur** : une présence attentive auprès des personnes hospitalisées, des personnes fragilisées (en lien avec les professionnels du secteur et en appui de projets initiés par des structures spécialisées) ;

→ **Un rôle de pédagogue pour mener des activités de sensibilisation et de prévention** auprès de publics cibles et sur des questions de santé, en lien avec des intervenants professionnels.

Les missions de Service Civique dans le domaine de la santé peuvent aisément prendre place dans le cadre de projets collectifs : information auprès du grand public, sensibilisation, contribution à l'action des structures travaillant dans le cadre de la politique de la ville, mobilisation autour d'événements festifs ou culturels, participation à des activités sportives ou ludiques, contribution à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé dans le cadre des contrats locaux de santé, participation aux actions en faveur de la démocratie sanitaire.

Ces missions mobiliseront les capacités et connaissances générales des jeunes et non des connaissances précises dans le domaine de la santé, si ce n'est une certaine sensibilité ou un attrait des volontaires pour les sujets abordés dans leur mission.

Enfin, le principe « des jeunes parlent aux jeunes » peut utilement être mobilisé dans ce domaine. Les volontaires interviendront de façon efficace et adaptée auprès de leurs pairs pour les sensibiliser et les informer sur les questions de prévention et d'éducation à la santé.



## Ce que le volontaire ne peut pas faire

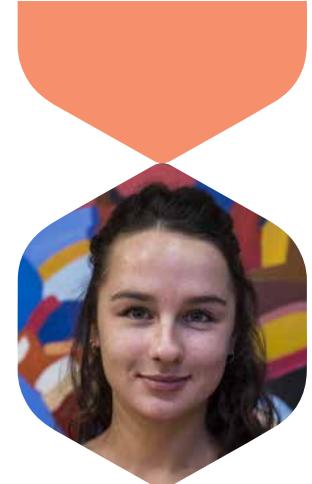
Un volontaire en Service Civique ne se substitue pas aux professionnels de santé. Il ne peut en aucun cas participer aux soins apportés aux personnes ou prendre des décisions en la matière.



## Points de vigilance

Pour accomplir leur mission, **les volontaires devront s'appuyer sur un professionnel de la structure sans s'y substituer. Les volontaires devront impérativement bénéficier d'une formation aux questions de prévention et de santé.**

**Les volontaires ne doivent pas être recrutés exclusivement parmi des jeunes en cours de formation dans le secteur de la santé ou de futurs professionnels des métiers de la santé. Au contraire, les organismes doivent élargir et varier les profils de volontaires qu'ils accueillent.** Le recrutement doit s'opérer sur le seul critère de la motivation des jeunes à s'engager pour la mission proposée.



## 1 / PROMOTION D'UNE VIE SAINTE

### 1.1. Favoriser la prise en compte de sa santé et de son bien-être auprès d'un public jeune

#### Objectif d'intérêt général :

Faciliter les actions de prévention et l'information en faveur de la santé et du bien-être.

Sur la prévention des pratiques à risques, l'intervention de volontaires est particulièrement utile pour véhiculer des messages. Des volontaires sensibiliseront des publics variés, en animant des ateliers, en sollicitant des intervenants bénévoles (associations de prévention partenaires), en proposant de nouveaux outils pédagogiques, en dialogue avec les différentes acteurs.

#### En lien avec la population et en particulier avec les jeunes, les volontaires sont amenés à :

- Organiser des rencontres afin de construire de nouvelles actions de prévention avec les jeunes. Elles peuvent être conduites dans les établissements scolaires, dans les centres de vacances et de loisirs ou de formation, auprès des élèves délégués ou dans les conseils municipaux de jeunes ou d'enfants, etc. ;

- Définir des thèmes prioritaires avec les jeunes en fonction de leurs préoccupations ;

- Favoriser l'accès aux soins en informant sur l'accès au droit et en accompagnant physiquement si nécessaire les personnes dans leurs démarches administratives ;

- Organiser, en lien avec un professionnel, des temps de parole entre les jeunes autour de la santé et des pratiques à risque ;

- Sensibiliser à la contraception, au don de sang, d'organes ainsi qu'à la recherche médicale.

#### Les volontaires seront également amenés à :

- Sensibiliser la population au sport comme vecteur de bien-être physique et mental par l'organisation d'actions ludiques et conviviales;

- Organiser des actions de sensibilisation en faveur d'une alimentation équilibrée et pour tous les budgets (atelier cuisine, etc.) ;

- Organiser des ateliers de découverte des goûts, de la cuisine, partager des trucs et astuces ;

- Sensibiliser aux bonnes habitudes alimentaires (semaine du goût, équilibre alimentaire...).

## 2 / PRÉVENTION ET INFORMATION

### 2.1. Promouvoir les gestes barrières dans l'espace public et les équipements accueillant du public

#### Objectif d'intérêt général :

Favoriser l'adoption des gestes barrières afin de protéger les autres, notamment les plus fragiles. Cette mission doit être complémentaire à d'autres activités.

#### Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

- Relayer les comportements civiques, en procédant à de la médiation, afin de promouvoir et sensibiliser aux gestes barrières dans l'espace public, notamment les parcs et jardins, les marchés alimentaires, les axes piétonniers. Dans ce cadre, les volontaires pourraient être amenés à utiliser un triporteur permettant la distribution de gel hydro-alcoolique.

- Mener des actions de sensibilisation et de promotion des gestes barrières auprès des publics accueillis dans certains équipements de la ville : centres d'action sociale, bibliothèques, conservatoires, etc.

### 2.2. Prévenir et réduire les risques liés aux pratiques festives sur un territoire

#### Objectif d'intérêt général :

Prévenir et réduire les risques et les dommages sanitaires et sociaux liés aux pratiques festives, auprès des jeunes de la ville. Sensibiliser aux risques liés à la consommation de produits psychoactifs, au bruit, au bizutage et aux violences sexuelles auprès des usagers des lieux festifs.

#### Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

- Créer et concevoir des outils pédagogiques ;
- En première partie de la nuit, sensibiliser et prévenir le public en centre-ville et dans les quartiers festifs de la ville ;
- Mener des actions de sensibilisation dans les transports en commun de la ville ( métro, tram, bus, etc.) ;

- Au-delà de minuit, le discours préventif n'est plus entendu. À partir de minuit, assurer avec une équipe de professionnels une mission de réduction des risques et de médiation dans les mêmes quartiers ;

- Mettre à disposition du public des numéros d'intervention et d'urgence ;

- Animer avec l'équipe de professionnels un point d'accueil mobile où sont orientés les fêtards et au sein duquel ils peuvent bénéficier de soins, d'orientation et de repos ;

- Intervenir sur des tables de prévention et diffuser de l'information sur la réduction des risques lors d'événements festifs ponctuels organisés sur le territoire (festival, carnaval, etc.).

### 2.3. Participer à la sensibilisation des jeunes aux enjeux de la santé sexuelle et de l'égalité entre les genres

#### Objectif d'intérêt général :

Sensibiliser les jeunes aux enjeux de la santé sexuelle et de la vie affective, dans un objectif de réduction des risques (IST, grossesses non désirées, violences, etc.) et d'égalité des genres. Informer les jeunes sur leurs droits afin qu'ils puissent s'en saisir et les revendiquer.

#### Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

- Accompagner les actions quotidiennes de l'association (accueil du public, interventions extérieures, etc.) en participant à l'animation de stands de prévention et de séances d'information et d'éducation ;

- En apportant son regard, prendre part aux réflexions et être force de proposition sur la création de supports et d'outils d'animation pour informer les jeunes des droits liés à la santé sexuelle et à l'égalité des genres (co-construire des outils d'animation, des jeux, donner des idées pour réaliser des affiches) ;

- Contribuer à la création et à la mise en place d'actions en faveur de l'engagement bénévole des jeunes, notamment dans des associations promouvant la santé sexuelle. Cela peut prendre des formes diverses, comme promouvoir les différentes modalités d'engagement, participer à des temps conviviaux (journées portes ouvertes, pot d'accueil) pour rendre visible l'association sur le territoire ;

- Suivre les actions du projet jeunesse de l'association (programme qui vise à inclure les jeunes au sein de l'association) et participer à leur animation : animer des stands dans des festivals, participer à la diffusion des concepts sur l'égalité et la santé sexuelle via des vidéos.

### 2.4. Contribuer à la prévention en matière de santé en faveur des élèves et au développement de leurs compétences psychosociales

#### Objectif d'intérêt général :

Développer une culture de la prévention en matière de santé, dès plus jeune âge.

Les volontaires disposeront de grands thèmes de départ à développer, comme le sommeil, l'alimentation, l'hygiène bucco-dentaire, la prévention des piqûres de tiques, les écrans ou l'éducation aux médias, la peau, le soleil, les bienfaits du sport. Le deuxième volet de la mission consistera à contribuer au développement des compétences psychosociales qui est étroitement lié à la prévention de la santé (développement de l'esprit de coopération et d'entraide notamment).

#### Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

- Tisser des liens avec les acteurs locaux et rechercher des associations mobilisées sur l'éducation à la santé auprès des jeunes publics ;

- Interroger et faire le lien avec les familles dans la préparation des actions de prévention ;

- Participer à ou réaliser des actions de prévention de

la santé, en collaboration avec le personnel éducatif et les associations mobilisées ;

- Initier, proposer et/ou mener une campagne de prévention sur une thématique de santé au sein de l'école ;

- Accompagner les enfants dans la création d'outils de communication spécifiques à la prévention en matière de santé des élèves (par exemple des panneaux de sensibilisation à destination des parents ou d'autres élèves) ;

- Mobiliser et associer les parents aux travaux menés par les enfants dans le cadre de cette campagne.

### 2.5. Participer aux actions de mobilisation et de prévention autour de la lutte contre le sida

#### Objectif d'intérêt général :

L'objectif de la mission est de sensibiliser et prévenir les nouvelles générations pour, d'une part, lutter contre les discriminations liées au genre, au sexe ou à la sérologie et, d'autre part, agir sur les comportements individuels et collectifs en matière de santé sexuelle.

#### Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

- Accompagner l'équipe des permanents de l'association dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de prévention auprès des jeunes.

- Avec un permanent de l'association, les volontaires seront amenés à :

- Co-animer des réunions d'information ;

- Participer à des formations sur le VIH ;

- Mener des actions de sensibilisation à destination des lycéens ;

- Intervenir dans des foyers de jeunes travailleurs ;

- Intervenir auprès des jeunes en milieu festif pendant des actions mobiles ;

- Intervenir auprès des jeunes festivaliers.

### **3/ ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET DE LEURS PROCHES**

#### **3.1. Aider les patients et résidents dans les établissements à améliorer leur santé**

##### **Objectif d'intérêt général :**

Au sein d'établissements de santé, médico-sociaux ou de maisons de retraite : améliorer les conditions d'hospitalisation ou de résidence en mettant en place des animations permettant aux personnes de prendre de la distance par rapport à la maladie et/ou la douleur.

##### **Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :**

→ Proposer des actions d'animation régulières répondant aux attentes et besoins des patients/résidents en fonction des spécificités du milieu sanitaire ;

→ Créer un lien avec l'extérieur afin d'éviter le sentiment d'isolement ou le sentiment d'insécurité lié à la perte de repères.

→ Mener des actions de prévention sur des thèmes liés à la santé : campagnes de sensibilisation, forums de santé (thèmes abordés : l'alimentation, l'obésité, l'hygiène, l'activité physique, les risques domestiques, les addictions, le tabac, les relations amoureuses et l'estime de soi).

#### **3.2. Soutenir les personnes hospitalisées, en particulier les enfants, les personnes âgées et leurs familles**

##### **Objectif d'intérêt général :**

Faciliter la vie des enfants hospitalisés et de leurs familles.

##### **Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :**

→ Offrir un soutien auprès des personnes hospitalisées, en particulier auprès des personnes isolées et des personnes âgées : être à l'écoute, les rassurer et leur tenir compagnie en cas de besoin et lors des promenades ;

→ Offrir une présence rassurante : expliquer aux familles ou aux patients le déroulement de l'hospitalisation, les démarches, les étapes à suivre et les fonctions du personnel rattaché ;

→ Être un soutien moral auprès de l'enfant (en particulier, « combler » l'absence de sa famille) : être à l'écoute, le rassurer et lui tenir compagnie en cas de besoin (proposer une lecture, des jeux, etc.) ;

→ Proposer un accompagnement scolaire en lien et en complément avec les associations présentes ;

→ Aider aux démarches administratives et accompagner les personnes vers les services concernés au sein de l'hôpital ;

→ Proposer des séances de lecture aux patients qui sont dans l'impossibilité de lire ;

→ Proposer et organiser des activités individuelles ou collectives auprès des personnes âgées, en lien avec les animateurs ou les bénévoles déjà présents : lecture, jeux de société, initiation aux outils informatiques, ateliers, visite de musée, etc.

→ Animer des ateliers autour du numérique (outils de discussion à distance, réseaux sociaux, etc.) ;

→ Les volontaires pourront également être présents dans les chambres pour apporter une présence, échanger, maintenir un lien.

#### **3.3. Favoriser l'expression d'un talent culturel ou artistique auprès des résidents ou patients d'un établissement de santé**

##### **Objectif d'intérêt général :**

Rendre accessible la vie culturelle aux patients.

##### **Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :**

→ Proposer aux résidents/patients des animations culturelles à partir d'une expression artistique : peinture, sculpture, installations, musique, danse, théâtre, lecture, ateliers d'écriture, art floral, broderie, tissage, etc. ;

→ Proposer et animer des ateliers de création avec les résidents/patients dans l'une de ces disciplines artistiques ;

→ Proposer aux professionnels de l'hôpital/ l'établissement et aux patients/résidents de réaliser leurs propres créations et performances à partir de l'expression d'un talent ;

→ Proposer l'embellissement des murs nus ou peints en monochrome dans des zones accueillant du public (street art, graffitis...) ;

→ Participer à cet embellissement avec du matériel fourni par l'hôpital/ l'établissement, sous la direction d'un graffeur ou artiste professionnel ;

→ Proposer aux professionnels et aux résidents/patients une présentation de ces espaces et des créations.

#### **3.4. Soutenir les patients, leurs familles et les visiteurs dans les lieux d'accueil, d'attente et de consultation ainsi que dans les permanences d'accès aux soins**

##### **Objectif d'intérêt général :**

Créer un pôle d'accueil dès l'arrivée pour rendre le premier contact avec l'hôpital plus personnalisé et accueillant et pour rassurer les patients (être à l'écoute et apaiser les

personnes anxieuses), réduire les tensions (en les informant sur le déroulement de la prise en charge, les délais d'attente), être en capacité de renseigner, expliquer et diffuser l'information, proposer une aide/assistance (prévenir un proche, apporter de la lecture / un café, faciliter le retour à domicile, etc.)

##### **Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :**

→ Aider à l'accueil, orienter et informer les patients/familles/visiteurs vers les services (consultations/hospitalisation) afin de faciliter l'accès ;

→ Accompagner les personnes vulnérables (patients à mobilité réduite, étrangers) vers les lieux de rendez-vous en les guidant au sein de l'hôpital (aide au transport de bagages si besoin) ;

→ Contribuer à améliorer l'accueil dans les salles d'attente des consultations / Permanences d'Accès aux Soins de Santé-PASS.

#### **3.5. Favoriser l'accès à la culture sportive chez les enfants hospitalisés**

##### **Objectif d'intérêt général :**

Promouvoir une approche sociale du sport dans des hôpitaux pour rendre le séjour des enfants hospitalisés plus agréable, en participant au bon fonctionnement des initiations « Sport à l'hôpital ».

##### **Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :**

→ Participer aux différentes rencontres entre les sportifs et les enfants hospitalisés directement dans leurs centres de soins ;

→ Participer avec les professionnels et bénévoles à la mise en place et à l'animation de ces ateliers ;

→ Être à l'écoute des enfants présents et échanger avec eux à la fin des initiations ;

→ Aller à la rencontre des structures médicales et des enfants en situation de handicap pour favoriser leur intégration dans ce dispositif « Sport à l'hôpital » ;

→ Proposer des initiations de découverte du sport à un public isolé ;

→ Créer un lien privilégié avec ces établissements médicaux en assurant un suivi sur la période de la mission ;

→ Accompagner les enfants et parents sur les bases de loisirs du territoire.

#### **3.6. Aider des personnes en situation de handicap et des patients séjournant dans les unités de soins de suite et de réadaptation**

##### **Objectif d'intérêt général :**

Aider les patients et les familles dans toutes les étapes de l'hospitalisation.

##### **Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :**

→ Offrir une présence rassurante : expliquer aux familles ou aux patients le déroulement de l'hospitalisation, les démarches, les étapes à suivre, l'organisation du service et les fonctions du personnel rattaché ;

→ Offrir un soutien auprès des personnes malades ou en situation de handicap, en particulier auprès des personnes isolées : être à l'écoute, les rassurer et leur tenir compagnie en cas de besoin ;

→ Proposer et organiser des activités individuelles et / ou collectives en lien avec les animateurs ou les bénévoles déjà présents ;

→ Accompagner les patients vers les services ou activités proposées à l'intérieur ou à l'extérieur de l'hôpital.

